

Séance du 15 décembre 2016

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 9 décembre 2016, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Etchegaray, maire-président, Mme Durruty, M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Soroste, Mme Lauqué, MM. Neys, Ugalde, Lacassagne, Mmes Duhart, Castel, Martin-Dolhagaray, M. Aguerre, Adjoint ; M. Esmieu, Mme Langlois, MM. Salducci, Pocq, Arcouet, Lalanne, Salanne, Mmes Brau-Boirie, Meyzenc, MM. Escapil-Inchauspé, Laiguillon, Mme Candillier, MM. Boutonnet, Daubisse, Mmes Picard-Felices, Herrera Landa, MM. Duzert, Etcheto, Bergé, Pallas, Artiaga, Iriart, Mme Wagner, conseillers municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Juzan à Mme Duhart ; Mme Taieb à M. Pocq ; Mme Belbaraka à M. Daubisse ; Mme Destin à M. Laiguillon ; Mme Bensoussan à M. Boutonnet ; Mme Aragon à Mme Herrera Landa ; Mme Capdevielle à M. Bergé.

SECRETAIRE : M. Boutonnet.

Mme Langlois présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : COOPERATION INTERCOMMUNALE, S.E.M.L. ET AUTRES ORGANISMES

- Procivis Aquitaine Sud - Rapport pour l'année 2015 du représentant de la ville au conseil d'administration.

La Ville de Bayonne est actionnaire de Procivis Aquitaine Sud (ex-Crédit immobilier Aquitaine Sud) à hauteur de 2,02 % du capital social, qui s'élève à 357 K€. Son statut est celui d'une société anonyme coopérative d'intérêt collectif pour l'accession à la propriété (SACICAP) depuis le 1^{er} janvier 2008.

Cet établissement exerce des activités de holding de promotion immobilière, consolidant :

- un pôle « crédit » avec le Crédit Immobilier de France Sud Ouest recouvrant l'activité financière du groupe ;
- un pôle « immobilier » avec la Compagnie Immobilière Sud Atlantique (CISA) et des filiales qui ont pour objet la construction de maisons individuelles, le lotissement et la promotion immobilière.

Le volet opérationnel

Dans le cadre d'une convention signée avec l'État, les Sacicap se sont engagées collectivement à initier des programmes immobiliers portant sur 25 000 logements en accession à la propriété au niveau national, sur une période de dix ans.

L'obligation pour Procivis Aquitaine Sud a été fixée à 200 logements pour la période 2008-2017. Cet objectif est d'ores et déjà atteint, le total des logements produits au 31 décembre 2014 s'élevant à 310 logements, se répartissant comme suit :

- 117 logements livrés depuis le 1^{er} janvier 2008 dont 29 logements livrés en PSLA,
- 193 logements au titre de la quote-part de logements éligibles dans le groupe immobilier CISA.

Les missions sociales

Conformément aux dispositions de l'article L.215-1-2 du code de la construction et de l'habitation, Procivis Aquitaine Sud est tenue d'employer chaque année une somme au moins égale au tiers du bénéfice distribuable du dernier exercice à son activité « missions sociales ». La quote-part au titre de 2015 s'élève à 268 K€. Pour cette même année, les sommes globales versées au titre des missions sociales s'établissent bien au-delà de l'objectif à 401K€.

Dans le cadre de ces missions, Procivis Aquitaine Sud a mis en place plusieurs conventions de partenariat visant l'accession au logement ou le maintien dans le logement. Parmi les principaux partenaires que sont la direction départementale des territoires et de la mer (D.D.T.M.), les conseils départementaux des Pyrénées Atlantiques et des Landes et les communautés d'agglomération Côte Basque -Adour, Sud Pays Basque et Pau Pyrénées, figure la Ville de Bayonne dans le cadre du programme national de réhabilitation des quartiers anciens dégradés (P.N.R.Q.A.D.).

Au titre du programme « Habiter mieux » de lutte contre la précarité énergétique et d'aide à la rénovation thermique, Procivis Aquitaine Sud a financé 25 dossiers de « précarité énergétique » pour un montant de 309 K€.

Au titre des missions sociales, ce sont 36 dossiers qui ont été financés à hauteur de 353 K€ qui se répartissent comme suit :

- Accession sociale : aucune demande en 2015.
- Sortie d'habitat indigne : 11%
- Travaux d'autonomie : 17%
- Handicap : 3%
- Précarité énergétique : 69%

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2015 se présentent synthétiquement de la manière suivante :

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	2015	2014
Résultat d'exploitation	379	365
Résultat financier	17	- 36
dont dotations aux amortissements et provisions	0	0
Résultat courant avant impôts	396	329
Résultat exceptionnel	- 6	- 46
RESULTAT DE L'EXERCICE	390	283

BILAN

ACTIF (en milliers d'euros)	2015	2014
Actif immobilisé	10 020	10 131
dont participations	9 333	9 333
Actif circulant	4 735	7 120
Dont disponibilités	2 796	982
Total de l'Actif	14 755	17 251
PASSIF (en milliers d'euros)		
Dettes envers les établissements de crédits	970	3 812
Fonds propres	13 465	13 082
Autres dettes et divers	290	357
Total du Passif	14 755	17 251

Il est demandé au conseil municipal de prendre connaissance de ce rapport qui n'appelle pas de vote.

Ont signé au registre les membres présents.

POUR EXTRAIT CERTIFIE
CONFORME AU REGISTRE
Par délégation du Maire,
Dominique Foulon
Directeur Territorial